

DÉCISION MUNICIPALE ST 0292026

Objet : demande de subvention d'investissement auprès de la CAF

Le Maire de la Ville de Brignais

Vu les articles L-2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2026-030 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant que la commune de BRIGNAIS souhaite solliciter une participation financière portant sur l'installation d'une alarme intrusion à l'EAJE LA CALINERIE à BRIGNAIS

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès de la CAF une aide financière pour le projet suivant :

- **installation d'une alarme intrusion à l'EAJE LA CALINERIE à BRIGNAIS**

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite demande et convention ultérieure ainsi que tous documents liés à ce dossier.

Article 3 : en cas d'attribution de subvention du Conseil départemental, la somme sera affectée au chapitre 13 – subventions d'investissements

Article 4 : le présent acte sera inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Brignais et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône

Article 5 : le Directeur Général des Services est chargé d'exécuter la présente décision

Fait à BRIGNAIS, le 6 mai 2026

Le Maire
Serge BÉRARD

